

Comité de pilotage bilatéral dans le cadre du Programme conjoint régional entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée » – Hôtel Golden Tulipe Carthage, Tunis, Tunisie, 21 novembre 2017

Discours de Xavier CADORET (France, SOC), Vice-président du Congrès et Porte-parole suppléant sur le Partenariat Sud-Med

Seul le prononcé fait foi

Introduction : Congrès et la Tunisie, dans le cadre du Programme Sud-Med

- Plaisir de pouvoir représenter le Congrès, en ma qualité de Vice-Président et surtout, pour le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, de Porte-parole suppléant sur le Partenariat Sud-Med;
- Relations nouées de longue date entre le Congrès et les pays du Sud de la Méditerranée, en particulier avec la Tunisie avec la contribution au chapitre consacré au pouvoir local de la Constitution tunisienne en 2013,;
- Dialogue politique et activités de coopération ont pris un nouvel élan en 2016-2017, grâce à une contribution généreuses de la Norvège que je tiens d'ailleurs à remercier ;
- Le « cahier des charges » a été formalisé dans le Partenariat Sud-Med, adopté par le Bureau du Congrès en février 2017, qui définit cinq axes de coopération :
 - Dialogue politique et coopération décentralisée pour promouvoir le partage d'expériences;
 - Assistance législative et électorale;
 - Sensibilisation et formation des élus et de leurs administrations;
 - Renforcement des capacités des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux;
 - Encouragement de la participation citoyenne et de l'engagement avec la société civile.

Les activités menées en 2017

- Cette première année d'activités a permis de poser des bases de la coopération et d'établir très précisément quels étaient les besoins spécifiques du pays et quelle pouvait être la contribution du Congrès ;
- Grâce au Partenariat Sud-Med, les autorités locales et régionales des Etats du Sud de la Méditerranée pourront bénéficier de l'expertise du Congrès et de l'expérience de ses membres – élus locaux et régionaux des 47 pays membres du Conseil de l'Europe représentant pas moins de 200 000 collectivités territoriales et autant d'expériences diverses et variées et de bonnes pratiques.
 - Permettez-moi de souligner dans ce contexte la particularité du Congrès et de sa « valeur ajoutée » :
 - Dialogue et échanges entre égaux – les élus – qui ne se jugent pas mais qui partagent leur expérience mutuellement enrichissants avec leurs collègues, de sorte qu'un lien de confiance est

créé entre eux, ce qui est particulièrement important dans le contexte historique tunisien de « tutelle » ;

- De plus, Congrès = importante ressource d'expérience riche et diversifiée : le Groupe des Experts Indépendants du Congrès qui est une ressource clé grâce à leurs expériences issues des 47 états membres et renforcées lors des missions de monitoring de mise en œuvre de la Charte Européenne de l'Autonomie Locale ; et les expériences pratiques sur le terrain des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux.
- Espoir que ces activités permettront l'octroi du statut de Partenaire pour la Démocratie Locale auprès du Congrès afin que les élus tunisiens puissent participer aux travaux du Congrès : dialogue direct entre les élus et coopération décentralisée entre leurs collectivités ;
- Le dialogue politique est le premier axe du Partenariat Sud-Med.
 - La première pierre a été posée avec la visite d'une délégation de représentants tunisiens lors de la Session du Congrès de mars 2017.
 -
 - Nombreux échanges et réunions bilatérales qui ont permis la préparation d'activités de coopération, notamment entre le Congrès et la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT); avec la Direction Générale des Collectivités Locales et son Directeur, M. Hammami ici présent, avec le CFAD et bien d'autres ;
 - Dialogue politique également avec des rencontres entre les participants tunisiens et les Présidents du Congrès et de ses Chambres, où le Statut de Partenaire pour la démocratie locale a été présenté ;
 - Véritable renforcement de nos contacts avec les acteurs pertinents en Tunisie et identification de priorités d'actions communes et très concrètes.
 - Dialogue poursuivi lors de la visite de la Présidente du Congrès puis lors de ma visite officielle fin septembre, rencontre notamment avec le Ministre des Affaires locales et de l'Environnement, M. Riadh El Mouakhar ainsi que M. Sabri BACHTOBI, Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, qui ont fait preuve de beaucoup d'intérêt pour la poursuite de la coopération avec le Congrès et pour le Statut de Partenaire pour la Démocratie Locale ;
 - Dialogue constant également avec la représentation des autorités tunisiennes à Strasbourg par le biais de contacts très réguliers avec le Consulat de Tunisie ;
- Assistance législative est la deuxième priorité identifiée.
 - Congrès a, à l'invitation de la DGCL, apporté son expertise par le biais de contribution des membres de son Groupe des Experts Indépendants sur les chapitres du projet du Code des collectivités locales consacrés aux finances locales, aux biens et services municipaux, aux compétences et au contrôle des autorités locales du projet de Code des Collectivités locales tunisien.
 - Les contributions de nos experts ont été présentées lors d'un atelier avec les membres du Parlement organisé le 30 septembre dernier. Nombreux échanges entre les experts du Congrès, les experts et universitaires tunisiens et les membres du Parlement présents ;
 - Travail en cours, toujours en étroite collaboration avec M. Hammami et avec les experts tunisiens, sur les décrets d'application du projet du Code des Collectivités locales relatifs à l'organisation et au statut des conseils élus ;
 - Par ailleurs, fin de l'année dernière, le Congrès a contribué une recherche comparée sur le droit de vote des forces de l'ordre dans les pays européens, lors d'un débat à ce sujet à l'ARP dans le contexte de la législation sur les élections locales ;
- Volet formation : troisième axe de coopération. Conviction que les l'engagement politique fort des autorités tunisiennes en faveur de la décentralisation et les importants chantiers législatifs dans le pays ne

seront efficaces que si les élus et l'administration sont bien formés et adéquatement « équipés » pour leur mise en œuvre ;

- Formation des formateurs du CFAD la semaine dernière, centrée sur le rôle et les responsabilités du maire, notamment en matière de gestion de conflit et de conciliation politique, aussi bien au sein de la municipalité qu'avec les citoyens et les autres niveaux de gouvernance ;
- Renforcement des capacités de l'association nationale des pouvoirs locaux (la FNVT)
 - Une évaluation des besoins a été produite par un expert du Congrès qui travaillera, suite à la définition par l'association de sa propre stratégie, à la révision de sa Charte et à l'élaboration de son règlement interne ;
 - Dans l'intervalle, formation sera proposée aux membres du secrétariat de l'association en matière de gestion de projet ;
 - Autre aspect : étude produite par une experte du Congrès sur le rôle des associations nationales de pouvoirs locaux dans les processus nationaux de consultation avec plusieurs recommandations très concrètes sur la place qui devrait être donnée à l'association, une fois les représentants locaux élus, au sein du mécanisme de consultation tunisien.
- Last but not least : volet démocratie participative .
 - Importante conférence, de grande ampleur, co-organisée avec, au sein de la DG II du Conseil de l'Europe, le service de M. Baron, également présent aujourd'hui. Echanges riches et très dynamiques lors de cette conférence, notamment avec les nombreuses ONG tunisiennes ;
 - Nombreux contacts ont été pris avec plusieurs associations tunisiennes et européennes dans le but de travailler ensemble, et plus encore dans la période à venir, à la promotion d'une démocratie participative en Tunisie.

Projets d'activités pour la période à venir

- La période qui s'ouvre est cruciale : avec notamment la tenue des élections locales et régionales. Défi majeur à relever par la Tunisie en raison de la nouveauté de ces élections ; en raison aussi des objectifs, ambitieux et louables, de représentation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées inscrits dans la loi organique sur les élections; en raison, enfin, du manque d'intérêt et d'investissement de la population pour ces élections (récent sondage prévoit 70% d'abstention).
- Moment stratégique et opportunité d'action pour accompagner la Tunisie sur la voie de la décentralisation.
- Des discussions sont actuellement en cours, avec les autorités tunisiennes pertinentes et au sein du Conseil, pour définir précisément quelles seront les actions concrètes du Congrès pour la période à venir, basées sur les priorités établies (dont l'ampleur et le volume de ces activités seront également liés à la disponibilité des fonds :
 - Poursuite du soutien pour l'établissement du cadre légal et électoral permettant la décentralisation :
 - Assistance législative : nombreuses législations majeures devront être développées dans la période à venir : statut de la fonction publique territoriale, code des finances locales etc.
 - Assistance électorale : à deux niveaux : en amont des deux élections, par des campagnes d'information et de sensibilisation à destination de la population tunisienne, en particulier des jeunes et des femmes ; le jour de l'élection avec des missions d'observation des élections, une des priorités d'action du Congrès ;

- Accompagnement du renforcement de l'association des pouvoirs locaux : Deux axes :
 - la révision de sa Charte et élaboration de ses règles et procédures afin d'assurer un fonctionnement optimal, une fois les nouveaux élus en place ;
 - travail sur l'établissement d'un processus de consultation institutionnalisé entre le niveau central et l'échelon local, tel que prévu par la Constitution tunisienne sous la forme du Conseil supérieur des collectivités locales.

- Renforcement des connaissances et des capacités de leadership des nouveaux élus, comme gage d'un regain de confiance de la part des citoyens envers leurs représentants
 - Cycle de formation pour les nouveaux élus, événements d'information et de sensibilisation aux principes fondamentaux de la démocratie locale, y compris par le biais de visites d'études dans pays européens pertinents;
 - Activités de promotion de la démocratie participative, surtout pour les femmes et les jeunes.

- Merci pour votre temps et pour votre attention.